

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 55 (1917)  
**Heft:** 45

**Artikel:** Dans la famille vaudoise : [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213421>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MIGRAS SU LO BALAN

**D**EMEINDZE que vint l'è lè vote  
Po noutron Conseil communal.  
L'è bin fam de l'ài arrêvâ.  
L'è dza payî quaque ribotte,  
Mé su abonnâ ài papâ :  
*Reiuva, Grutlén, Gazette,*  
*Drâi d'au peuplîo et Radicâ.*  
L'erdzeint s'ein va de ma catsetta.  
Sé pas dein quin parti allâ.

\* \* \*  
Se mè metté *socialiste*?  
Vo z'âi bî rire ! Porquie pas ?  
Ein a bin que sant arrevâ  
Qu'êtant écrit dessu lau liste.  
Su lè dzein ie vu prau tsapliâ,  
Mâ diant que sant po lo partâdzo,  
Et mè que l'è on boun appliâ  
Vu rein de ellî truquemaquâdzo.  
Sé pas dein quin parti allâ.

\* \* \*  
Mè rappelo que l'autr' annâie  
Ie m'èt beté *libérat*,  
Tot cein m'a pas fê arrevâ  
Portant l'allavo ài z'asseimblâie,  
Voliant pas d'impoût fédérat,  
Adam on n'a pas pu s'einteindre :  
Mè ie lo vu... lo pâyo pas.  
De ellî côté n'è rein à creindre.  
Sé pas dein quin parti allâ.

\* \* \*  
L'autr'hi — m'enlèvâ se badeno —  
I'pété *dzouveno radical*,  
Tot cein m'a pas fê arrevâ :  
Su ne radicat, ne dzouveno.  
L'êtant dza trau sein mè portâ  
Lau liste l'ètâi tota pliâna.  
Mè su de : « Mon ami Migras  
Té faut tserfisi on autr'einguenna. »  
Sé pas dein quin parti allâ.

\* \* \*  
Et se mè metté *démocrate*?  
L'è veré que l'è dza ètâ  
Et, ma fâ ! su pas arrevâ.  
Ein su ressaiâ à la couâte.  
Ie m'arâi faliu lâi restâ.  
Mâ su po la proportionnelle  
Et pu... ne m'ant jamé betâ.  
Quand l'è vu cein lau zé de m..ielle.  
Sé pas dein quin parti allâ.

\* \* \*  
Vâi ! su po la proportionnelle  
Por cein que crâio, sein brâgâ  
Que dinse porri arrevâ.  
Lâi a pas, faut qu'on sè débouelle.  
Lo mî ie sarâi de fondâ  
On parti por mè. Su le liste  
Ie méttré mon nom, vâi ma fâ !  
Et foudrâ bin, diabe mè coustâ.  
Qu'a voulé ma voix saio nommâ  
Du qu'on preind on hommè pè lista.  
Oï, l'è lè que vu allâ.

MARC A LOUIS.

**Histoire de l'art.** — Cours en 8 séances, donné par M. Raphaël Lugeon, professeur, au palais de Rumine (Salle Tissot), avec projections lumineuses.

6<sup>e</sup> séance, 13 novembre, à 5 heures : Epanouissement de l'école vénitienne. Les grands coloristes et les grands décorateurs : Le Titien, Tintoret, Paul Véronèse.

## LE BALAYEUR DE VILLE

**C**e terme un peu vieillot est remplacé dans le style administratif du XX<sup>e</sup> siècle par celui d'ouvrier de la voirie, mais à tous les Lausannois du XIX<sup>e</sup> siècle il rappelle pas mal de choses. Je voudrais remonter, non pas au Déluge, mais à l'époque où les promenades, les coins de rue, voire les sentiers de nos forêts, étaient encore dépourvus de ces petites corbeilles qu'un conseiller communal fit entrer dans les habitudes municipales et qui recueillent les débris et maculatures encombrant et salissant la voie publique.

La scène se passe devant l'ancienne Poste de St-François entre balayeur de ville et distribu-

teur de prospectus, — un autre conseiller communal obtint également que ceux-ci ne pourraient plus être remis de main à main au hasard de la rencontre.

La bise souffle et agite malencontreusement les feuilles jaunes que les passants, suivant leur état d'âme, abandonnent sur le trottoir, les uns après y avoir jeté un coup d'œil distrait, les autres en ayant fait négligemment une petite boule qu'ils laissent tomber, d'autres enfin les lâchent fatigués de l'annonce de la sempiternelle camelote alors que celle d'un spectacle gratuit ou du partage des biens communaux aurait mieux fait l'affaire.

L'ouvrier de ville aime l'ordre dans son travail. Il prétend de plus qu'on ne le laisse pas gémir sur son balai durant des heures à la même place. A part cela, il est d'humeur facile. Or, depuis quelques minutes, cela se voit, le distributeur agace ce brave homme. Les regards qu'il lance à l'importun (qui est aveugle) ne font aucun doute au sujet de son ressentiment. Hélas, tel est le sort réservé aux humbles d'ici bas que, loin de se solidariser, ils laissent percer à chaque instant leur caractère éminemment égoïste, quand il s'agit des détails de la vie.

Voici un quart d'heure que le même manège continue : les balayeurs ont nettoyé la chaussée entre la Poste et l'entrée du Grand-Pont. Au lieu d'avancer du côté de la rue Haldimand, à la rencontre des collègues qui en viennent, sans doute, ils ont dû rebrousser chemin pour chasser ces maudites feuilles jaunes sans cesse renouvelées, qui n'ont rien de commun avec celles d'automne, jonchant à cette heure-ci la place de Montbenon, mais qui attestent l'indifférence ou le scepticisme de la masse à l'égard des programmes alléchants du commerçant. Enfin, après bien des allées et venues, après avoir concentré en eux-mêmes des flots d'indignation prêts à jaillir en pointes de bâton sur la tête du malheureux distributeur (humain et non automatique), la place est nette et nos braves gens s'apprêtent à poursuivre consciencieusement leur tâche, lorsqu'un quidam ayant pris le mauvais papier jaune le laisse choir délicatement. Cette fois, ils restent cloués sur place par la stupéfaction. L'un d'eux, un homme de cinquante ans, aux moustaches grisonnantes en brosse, les muscles du visage contractés par le désapointement, s'adresse à l'un de ses camarades :

— Vois-tu voir cette poison !

Ce disant, il fait mine de bondir sur l'ennemi ; un son inarticulé sort de sa bouche et... et c'est tout. C'est qu'il n'y a pas de règlement interdisant aux commissionnaires ou porteurs patentés de distribuer des prospectus ; il n'y a qu'une chose à faire : « râpercher » le chiffon. Un malheur n'arrive jamais seul. Un autre balayeur occupé à la toilette du trottoir de la poste, se laisse un instant prendre par une distraction : c'est permis à tout le monde, même à un balayeur de ville. Crac, voilà tout un paquet de prospectus qui fuit la chaussée pour aller s'éparpiller, sous le souffle de l'aquilon, aux quatre coins du bâtiment du II<sup>e</sup> arrondissement de M. Zemp (alors conseiller fédéral) ou, si vous voulez, de M. Camille Delessert. Le désordre est inénarrable... Las de jour de l'embarras de modestes, mais utiles Lausannois — s'ils n'en ont pas la bourgeoisie ils en tiennent du moins les balais — je m'en vais philosophant sur le sort de ces travailleurs qui remuent journallement la poussière d'où s'échappent tant de microbes infectieux et qui malmenènent par devoir des bouts de papier sur lesquels on a mis tant de promesses alléchantes qui ne leur disent rien qui vaille, puisqu'elles sont faites avant tout pour ceux qui ont du « poignon ».

.... Aujourd'hui, on ne distribue plus les prospectus que dans les boîtes aux lettres !

J. NEL.

## DÉPIT AMOUREUX

**D**EVINEZ de qui sont ces vers ? Vous le savez, peut-être ? Oh ! ils ne sont inédits ni d'aujourd'hui. Leur auteur est même une des gloires des lettres françaises : Pierre Corneille.

Dans ces strophes, adressées à une femme, l'esprit, aiguisé par le dépit, tient lieu de galanterie et de modestie.

Peut-être vengeront-elles de leurs mécomptes quelques amoureux sur le retour. Peut-être aussi suggéreront-elles de sages réflexions à quelques représentantes du beau sexe, trop confiantes en une jeunesse et des charmes éphémères.

## Stances à Marquise.

Marquise, si mon visage  
A quelque trait un peu vieux,  
Souvenez-vous qu'à mon âge  
Vous ne vaudrez guère mieux.

Le temps, aux plus belles choses,  
Aime à faire cet affront ;  
Il saura faner vos roses  
Comme il a ridé mon front.

Le même cours des planètes  
Règle nos jours et nos nuits ;  
On m'a vu ce que vous êtes,  
Vous serez ce que je suis.

Cependant, j'ai quelques charmes,  
Qui sont assez éclatants  
Pour n'avoir pas trop d'alarmes,  
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore ;  
Mais ceux que vous méprisez,  
Pourraient bien durer encore  
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire  
Des yeux qui me semblent doux,  
Et dans mille ans faire croire  
Ce que je voudrai, de vous

Chez cette race nouvelle,  
Où j'aurai quelque crédit,  
Vous ne passerez pour belle  
Qu'autant que je l'aurai dit

Songez-y belle marquise ;  
Quoi qu'un barbon fasse effroi,  
Il vaut mieux qu'on le courtise  
Lorsqu'il est fait comme moi.

**Mon chez moi.** (Revue mensuelle pour la famille.) Administration : Préd-Marché 9. Lausanne. — Sommaire du numéro d'octobre : A travers le globe d'Hindenbourg, par Claude Lignon (3 illustrations). — Le Signal d'alarme, nouvelle, par Michel Nouv. — Les simples et leurs vertus curatives (6 illustrations). — La cuisine des malades. — Recettes de cuisine. — Nos enfants et nous, poésies par Charles Fuster. — Après l'orage hors-texte en couleurs. — Travaux féminins (5 illustrations). — Bien venu, nouvelle vaudoise, par René d'Arvel (2 illustrations). — Un nouveau luxe : la propreté, par Louise de Satigny. — La semaine suisse.

## DANS LA FAMILLE VAUDOISE

## Un doyen.

II

**V**oici la fin de l'exposé biographique de M. Eugène Rochaz, syndic de Romainmôtier, à l'inauguration de la plaque encastrée dans la façade du temple des Charbonnières, pour honorer la mémoire du doyen Abram-Elie Rochat.

La chose publique ne le laissait pas non plus indifférent. En effet, le 1<sup>er</sup> février 1831, par 295 suffrages sur 508 votants, les électeurs du cercle de Romainmôtier l'envoyaient siéger à l'assemblée constitutive qui se réunit à Lausanne le 25 mai 1831. Lors de la discussion de la loi ecclésiastique, il proposa que l'Eglise fut appellée Eglise nationale. Il fut encore député au Grand Conseil. Le cercle « sur la Place » à Orbe le comptait au nombre de ses membres honoraires. Il faisait des séjours aux Charbonnières, où il avait amodié son domaine et où il s'était réservé une chambre dans sa maison. Dans la vie privée, il était d'un commerce agréable. Homme

de paix et de bons conseils, inébranlable dans sa foi en la justice, il était de ceux qui veulent rendre service. Au printemps de 1840, la maladie l'obligea à demander un suffragant, qui fut Adolphe Tachet. Malgré les soins dévoués de ses médecins, Tallièche, d'Orbe et Flaction, d'Yverdon, le doyen Rochat mourut à la cure d'Agiez, le 15 juillet 1840, à l'âge de 76 ans. Malherbe, suffragant à Orbe, écrivait que cette vie se termina par deux jours de souffrances les plus atroces, au point que le médecin Tallièche en était presque malade, et que cette mort ne manquerait pas d'amener beaucoup de changements dans le voisinage.

Par dispositions de dernières volontés, le Doyen Rochat, qui était décédé sans postérité, désigna comme exécuteur testamentaire son ancien ami Adolphe Rochaz, président du Tribunal de Romainmôtier. Parmi les nombreux legs qu'il fit, relevons ceux-ci :

« Je donne et lègue à la Bourse générale des pauvres de la commune du Lieu, cent francs, à celle de la commune de l'Abbaye, cent francs, à la Bourse particulière des Pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

« Je donne et lègue six mille francs de dix batz « chaque, lesquels six mille francs, payables en « créances telles qu'elles se trouveront à l'époque « de mon décès, sans les choisir. La rente de ce capital servira pour former un gage, soit pension « pour éléver des jeunes garçons portant le nom « de Rochat, à la vocation de ministre, d'avocat, de « médecin, ou à tel autre état honorable, pour lequel les études sont indispensables. On laissera « croire ce capital de six mille francs par l'accusation des intérêts, jusqu'à ce qu'il produise « un revenu net de trente louis par an. Ce capital sera régi par un tuteur honnête homme du nom de Rochat et en état de répondre de ses actions. « Il ne paiera rien que sur des reçus faisant foi que « le revenu de la caisse n'a pas été détourné de sa destination. Les capitaux et les accroissements « de la dite caisse ne devront être placés que sur « bonnes et premières hypothèques. Le gouvernement ni aucune autorité en son nom ne devra ni « ne pourra jamais s'emparer de cette caisse, ni « même la régir ; elle ne sera soumise qu'à la surveillance relative aux tutelles, comme les autres propriétés particulières. Lorsque son revenu annuel s'élèvera à la somme de trente louis, il sera appliqué aux frais des études d'un jeune garçon portant le nom de Rochat ; il sera choisi par le Conseil d'instruction publique du canton de Vaud, qui voudra sans doute se prêter à la chose par son zèle pour le bien public. Il ne pourra se présenter que des enfants du nom de Rochat, appartenant à des parents à mœurs irréprochables et qui soient dans un état d'aisance quant à la fortune. Ces enfants pourront être choisis dès l'âge de 8 à 10 ans et même plus tard s'ils ont fait des études préliminaires. Ils devront être bien constitués, avoir une figure agréable, annoncer des talents autant qu'on en peut juger à cet âge. Aucun jeune homme ne pourra jurer sur le gage, soit pension, au delà de l'espace de quinze ans au plus ; s'il surviendrait quelque obstacle imprévu et que l'établissement dont il s'agit n'atteignit pas son but, pour lors les capitaux et les accroissements de la susdite caisse seraient reversibles à mon héritier. »

Et maintenant, que devint cette fondation ? La Caisse d'études des jeunes Rochat qui possédait, en 1842, un capital de 5520 francs (de dix batz), produisant un revenu annuel de 300 fr. environ, possède aujourd'hui un capital de 24,000 francs, donnant un revenu annuel de 1000 fr. Utile institution, s'il en fut, elle a servi sept pensions dont les chiffres totaux s'élèvent à 5015 fr., 8816 fr., 1658 fr., 6236 fr., 2400 fr., 1525 fr., 1525 fr. Les bénéficiaires s'engagent à restituer la demie des sommes reçues si, par manque d'application ou de travail, ils sont obligés de renoncer aux études, et à la restitution de la totalité, s'ils renoncent spontanément à suivre les études supérieures.

L'organe administrateur de la Caisse a toujours été à Romainmôtier, lieu de domicile des trois gérants qui l'ont successivement administrée. Ensuite de l'entrée en vigueur du Code civil suisse, la fondation a été inscrite au Registre du commerce et a, de ce fait, acquis la personnalité morale. Obtenant ainsi une plus grande expansion, elle peut accepter les libéralités qui pourraient lui être accordées en vue de favoriser le but bienfaisant qu'elle poursuit

et que personne ne voudra ignorer. Puissent les donateurs être toujours plus nombreux.

C'est pour perpétuer le souvenir du doyen Abram-Elie Rochat que quelques citoyens, auxquels se sont jointes les communes de l'Abbaye et du Lieu, ainsi que les hameaux des Charbonnières et du Pont, ont pris l'initiative d'élever ce modeste monument qui, scellé dans la façade de cette église, se trouve à quelques pas de la demeure où naquit celui que nous vénérons.

L'acte que nous accomplissons aujourd'hui rappellera à la postérité ce que fut cet homme marquant parmi ses contemporains et citoyens de son pays, soit dans l'ordre politique, où il fut revêtu de mandats importants, soit dans l'ordre ecclésiastique dont il remplit les plus respectables fonctions. Mais ce qui ne l'honorait pas moins, ce sont, comme le disait le pasteur Chausse, son successeur à la cure d'Agiez, les souvenirs profonds et durables qu'il a laissés dans les paroisses de Vaulion, de l'Abbaye et d'Agiez. De tels hommes sont l'honneur du pays ; ils en sont la force intime, la sève morale et leur action discrète et profonde dépasse beaucoup leur notoriété.

**Une bonne paroisse.** — Un pasteur prenait congé de ses ouailles. Les autorités civiles et ecclésiastiques assistaient à la cérémonie, très touchante. Plusieurs discours émus avaient été déjà prononcés.

Le syndic de la commune s'avance, à son tour. Il fait l'éloge du pasteur et de sa femme, puis dit les regrets sincères que tous éprouvent de leur départ.

« Cependant, M. le pasteur, ajoute-t-il, vous n'avez pas eu que des épreuves et des sacrifices, (et s'inclinant avec déférence devant la femme du pasteur, dont la personne n'inspire guère la pitié) madame la ministre, au respect que je vous dois, est devenue bien charnelle, ici ».

#### AU TEMPS DE L.L. E.E.

Il est intéressant de montrer de temps en temps qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Un de nos abonnés de la Chaux-de-Fonds a l'amabilité de nous communiquer le « signalement » que voici, datant de l'époque où LL. EE. de Berne présidaient à nos destinées. La justice d'alors n'avait pas, comme celle d'aujourd'hui, pour la guider dans ses recherches, de service anthropométrique, avec tous les moyens dont il dispose.

Voici le signalement en question ; il est assez curieux. Nous supprimons les noms, qui, du reste, importent peu.

#### Signalement.

J.-B. R\*\*\*, natif de Lyon, âgé d'environ 48 à 49 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, la jambe assez bien faite, un peu forte, une plus grosse que l'autre, l'air sain et robuste, la tête ovale et le menton pointu, le teint brun, les yeux noirs et petits, les sourcils peu garnis, le front relevé, le nez aquilin très marqué un peu de travers, les lèvres épaisses, la bouche assez bien faite, ayant des dents saines sans être belles, la main et les doigts gros, portant perruque, le ton de voix fort et souvent brusque ; il parle facilement et est très instruit ; il sait parfaitement la musique, le dessin, l'architecture et il a une connaissance étendue de la peinture, à laquelle il s'applique.

On soupçonne qu'il ait été joindre une Française qui l'a précédé de 15 jours, assez grande, très bien faite, le nez un peu retroussé, les yeux noirs, petits et très vifs ; la physionomie riante, de belles dents, la gorge belle et abondante, le teint brun et couvert de lentilles autour des yeux, ayant trois trous assez marqués, l'un à la racine des cheveux, l'autre à la paupière droite et le troisième à la naissance du sein du côté gauche. Elle est née à Culvifon, village à quatre lieues de Nîmes ; se fait appeler ordinairement Madame de Fontenay, mais son véritable nom est R... et celui de son mari F. ; elle a environ 26 ans et avec elle une petite fille de 5 à 6 ans, fort jolie et très vive.

#### NOS AMIS, LES OISEAUX

Voici venir le moment où il nous faudra de nouveau penser à nos amis, les oiseaux. L'hiver et la froidure vont les priver d'abris et de leur pitance journalière. Ils compent sur nous. Ils méritent d'autant mieux notre sollicitude qu'ils nous donnent de beaux exemples d'amour maternel et d'héroïsme. Témoign le fait suivant, conté par le journal, *L'Ami des animaux*, qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« Un faucheur, en moissonnant un champ d'avoine, rencontra un nid de perdrix et atteignit si malencontreusement la mère, justement sur le nid, qu'il lui trancha, de sa faulx, la moitié d'une aile. Le pauvre oiseau s'enfuit aussitôt en poussant des cris pitoyables et disparut dans un champ de trèfle voisin où le faucheur ne put le retrouver d'abord. Emu de pitié pour les pauvres petits que contenait le nid et qui, sans doute, venaient d'éclore, le cultivateur disposa autour de leur asile de l'avoine en quantité suffisante pour les protéger et il y ajouta même quelques broussailles pour défendre mieux encore le nid qu'il avait bien involontairement plongé dans la douleur.

« Le lendemain matin, le moissonneur revint. Le nid était vide. Il se mit à chercher avec précaution tout autour afin de savoir ce que les petits étaient devenus. Après de patientes recherches, il finit par trouver à cinquante pas du nid, dans un champ de seigle, la pauvre mère perdrix qui, avec la seule aile qui lui restait, couvrait ses petits encore en vie, tandis qu'elle-même avait succombé à la suite de la blessure terrible et mortelle que la faulx lui avait faite. Les dernières forces de cette malheureuse mère avaient été employées à retrouver ses petits, trop exposés dans le champ aux dangers qui les menaçaient, et à remettre le nid en un lieu plus sûr. Puis, ayant abrité sa famille jusqu'à ce que ses forces la trahissent, elle était morte, couvrant encore de son cadavre sa chère nichée. »

**Le bouc.** — Au concours de petit bétail on avait amené un bouc superbe, mais qui sentait horriblement mauvais. Toute une société de dames, demoiselles, messieurs, n'en était pas moins en admiration.

Un paysan, voulant faire de l'esprit, dit à sa femme :

— Si les hommes sentaient aussi mauvais, les femmes n'auraient pas tant le diable après, qu'en dis-tu, Augustine ?

— Oh ! pour sûr ! — P.

**Grand Théâtre.** — Demain, dimanche, un spectacle particulièrement gai : *Célimare, le bien aimé et L'anglais tel qu'on le parle*. Deux éclats de rire, nécessaires pour nous faire oublier les angoisses de l'heure présente.

Lundi, irrévocablement, dernière de *L'enlèvement au Sérapis*, le délicieux opéra, de Mozart, dont le succès est inépuisable.

La livraison de novembre de la **Bibliothèque universelle** et **Revue suisse** contient les articles suivants :

Lorenzo d'Adda : Où en est la guerre ? Le colon Edouard Secretan. — Albert Desvoys : Le Centaure Chiron. Poème. — J. de Mestral Combremont : Le sentiment religieux dans les lettres du front. — Georges Paillard : Notre pain quotidien. — Edouard Blaser : La neutralité de l'opinion publique et de la presse suisse. — H. Matthey : Le roman rustique. — Franz Hellens : L'adversaire. Nouvelle. — Louis Léger, de l'Institut : Les prisonniers de guerre français en Allemagne sous la Révolution, seconde et dernière partie. — Madeleine Maus : L'accessible richesse. Paroles pour les jeunes filles ; seconde et dernière partie. — E. Ponchelet : Après la guerre, la dette publique. — Chroniques : anglaise, H.-C. O'Neill : italienne, Francesco Chiesa ; suisse allemande, Antoine Guillard ; scientifique, Henry de Varigny ; politique, Ed. Rossier. — Revue des livres.

La **Bibliothèque Universelle** paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS